

Cuba condamne à Genève l'application de mesures coercitives unilatérales



Genève, 22 juin, (RHC).- Cuba a condamné à Genève l'application de toutes les mesures coercitives unilatérales, étant donné leur caractère incompatible avec les principes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies.

«Ces dispositions violent directement la souveraineté des États et les principes de base du système multilatéral du commerce» a indiqué Anayansi Rodríguez, représentante permanente de Cuba auprès des organisations des Nations Unies qui ont leur siège à Genève.

Elle a relevé que ce type de mesures portent atteinte en particulier aux économies des pays en voie de développement et créent un effet global défavorable pour la création de réalités économiques et sociales meilleures.

«Les pays qui imposent ces mesures coercitives unilatérales affirment qu'ils désirent promouvoir et protéger les droits humains. Cependant, leurs effets négatifs sont nettement clairs sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que sur le droit au développement des peuples» a relevé Anayansi Rodríguez.

Devant la 32e période de sessions du Conseil de l'ONU pour les Droits de l'Homme, la représentante de Cuba a souligné que notre pays, dont le peuple est en butte à un blocus économique, commercial et financier depuis plus de 55 ans, connaît très bien les dommages causés par les mesures coercitives unilatérales.

«Ce blocus est le principal écueil pour la réalisation du droit au développement de son peuple » a-t-elle signalé.

Elle a rappelé que le blocus viole le droit international et son application extra-territoriale affecte les intérêts d'autres États. «C'est pourquoi, a-t-elle relevé, nous demandons à la communauté internationale de continuer à appuyer Cuba dans sa lutte contre le blocus.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/97736-cuba-condamne-a-geneve-lapplication-de-mesures-coercitives-unilaterales>



Radio Habana Cuba